



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 juin 2012
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Imelda **Smolcic** (Uruguay)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3b)]

Programme 12

Établissements humains

1. À sa 7^e séance, le 7 juin 2012, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 12)].
2. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

Examen de la question

3. Les délégations ont salué le programme et en particulier les travaux importants réalisés par ONU-Habitat dans la région de l'Afrique. Elles ont demandé des précisions sur la proposition de créer un nouvel organigramme pour ONU-Habitat et sur les domaines d'intervention de l'organisation pour la période 2014-2015.
4. Elles se sont inquiétées que l'on accorde peu de place aux zones rurales dans le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et ont souhaité obtenir des précisions sur la manière dont le programme prendrait en compte la question des moyens d'accès pour les handicapés.



5. S'agissant du paragraphe 12.5 du projet de cadre stratégique portant sur l'orientation générale du programme, on a estimé que la coopération internationale était indispensable pour appuyer les initiatives des pays en développement visant à faire face aux problèmes découlant de l'augmentation rapide de la population urbaine.

6. Des précisions ont été demandées sur l'expression « économie verte » utilisée au paragraphe 12.13 et sur les activités connexes, la notion n'ayant pas fait l'objet d'un examen complet de la part des États Membres ni été approuvée par ceux-ci. On a proposé de remplacer « économie verte » par « développement durable ». On s'est également inquiété que plusieurs indicateurs de succès mesuraient les réalisations des États Membres plutôt que celles du Secrétariat. S'agissant du sous-programme 5 (Amélioration du logement et assainissement des établissements insalubres), d'aucuns ont demandé si l'indicateur de succès c) correspondait à la réalisation escomptée c).

Conclusions et recommandations

7. Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 12 (Établissements humains) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 12.5

Dans la dernière phrase, remplacer « pays développés et en transition » par « pays les plus développés et pays en transition, ainsi que certains pays en développement ».

Paragraphe 12.9

Dans la deuxième phrase, supprimer « et à l'accroissement du nombre des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire national » et remplacer par une nouvelle phrase libellée comme suit : « Dans certains cas, la présence de populations déplacées rend plus complexe le problème de la pauvreté en milieu urbain ».

Remplacer le texte de la dernière phrase par le libellé suivant :

« Bien que l'urbanisation s'accompagne de nombreux problèmes, elle offre aussi maintes possibilités de diversifier les stratégies d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, en particulier au moyen de la planification et de l'aménagement du milieu urbain. »

Paragraphe 12.11

Dans la première phrase, remplacer les mots « législation, sols et gouvernance » par « gouvernance, législation et sols ».

Dans la deuxième phrase, insérer « à la demande des États Membres » entre « ONU-Habitat » et « examinera les problèmes et les possibilités s'agissant des espaces urbanisés ».

Paragraphe 12.13

Dans la dernière phrase, supprimer « l'économie verte dans le cadre du ».
